

Vaud

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 771

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sale coup pour les horlogères

ges sociaux au bénéfice de tous les travailleurs, la droite crie au court-circuitage des négociations collectives; mais lorsque les syndicats s'en tiennent aux négociations entre «partenaires sociaux», tous les moyens sont bons, y compris les manœuvres les plus dilatoires, à l'image de ce dernier rebondissement horloger, pour compromettre le dialogue et

repousser la conclusion des accords pratiques. La Ftmh cherche maintenant des travailleuses d'accord de porter ces inégalités devant les tribunaux... Mais seront-elles nombreuses à s'y risquer en l'absence d'une législation consacrant une protection vraiment efficace contre les licenciements?

L'initiative parlementaire déposée par Yvette Jaggi débouchant sur des progrès concrets à ce chapitre crucial de l'égalité des droits (DP 759, «Egalité des salaires. Un coup de main aux femmes») est décidément toujours davantage d'actualité.

VAUD

Développement économique régional: qui veut la fin, veut les moyens

Développement économique régional: voilà bien trois mots rébarbatifs au possible pour les non-spécialistes! Et pourtant, pas besoin d'être très au fait de la situation pour savoir que ces trois mots-là cachent une des clefs de l'avenir. A l'échelle cantonale comme à l'échelle fédérale en Suisse; mais aussi, plus largement, à l'échelle européenne et mondiale.

Aussi, lorsque le Conseil d'Etat vaudois propose à l'attention générale, et plus particulièrement à celle des députés, une trentaine de pages («exposé des motifs» et projet de loi) sur le sujet, force est de s'y plonger avec bonne volonté. Quelques impressions, très mitigées, comme on le verra.

Et d'abord, des points de repère. C'est à la fin des années septante que, sous l'influence de l'insusable chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce d'alors, l'Exécutif vaudois décidait de traiter séparément de l'aménagement du territoire et du développement économique. Une décision qui pouvait se défendre. Mais pour certains, cette manière de dissocier deux champs

d'action intimement liés augurait une politique minimaliste. Disons-le tout net, le projet de loi (deuxième version) présenté il y a quelques jours justifie les pires craintes. Ce travail, souhaité du bout du pied par le conseiller d'Etat Edouard Debétaz (radical), esquissé par J.-P. Delamuraz (radical) et délayé, avant qu'il ne prenne forme, par Raymond Junod (radical) débouche sur vraiment peu de choses.

ONZE ANS APRÈS

Au moins l'«exposé des motifs» fait-il preuve malgré tout d'une certaine honnêteté: l'auteur du rapport, après avoir cité les dates de mise en place de législations cantonales homologues à Berne (1971), au Tessin (1973) et à Neuchâtel (1978), juge utile de préciser, onze ans après le dépôt d'une initiative législative sur le sujet par le radical Liron (ce député yverdonnois donna le branle à toute l'opération), que cette loi ne fait pas œuvre de pionnier en la matière... Redoutable mise au point.

Même celles et ceux qui ne connaissent pas le canton de Vaud commune par commune peuvent sai-

sir à quel point le déséquilibre se creuse entre la région lémanique et tout le reste du pays. Pas besoin de faire un dessin pour comprendre la gravité d'une situation qui ne va qu'en empirant. Et sur ce point, moins d'Etat ou pas, tous les indicateurs concordent. D'où une certaine clarté, dans ledit rapport, sur le constat. Pourquoi alors de telles tergiversations pendant une décennie? En fait, seules des lois, un projet bien charpenté, venant prendre le relais des mesures d'aide fédérales, auraient pu justifier par leur ambition le retard accumulé. Rien de cela dans les trente-quatre pages publiées. Malgré la conscience des difficultés. On ne soulignera jamais assez la responsabilité que porte le Parti radical vaudois dans cette absence de pensée politique en matière économique.

A mettre tout de même à l'actif de ce projet: un encouragement à la concertation à l'échelle régionale. En complétant les mesures déjà en vigueur, en permettant aux régions situées entre les agglomérations et les régions de montagne de bénéficier de l'aide en matière d'investissement, on incitera certaines communes (nous pensons plus particulièrement à l'axe broyard) à se grouper pour élaborer un programme de développement.

40 millions, c'est le contenu maximum de l'enveloppe à disposition pour des garanties de prêts et des prises en charge d'intérêts. Pourront être soutenus, l'élaboration des programmes régionaux de développement, la mise en place des infrastructures régionales et... les secrétariats régionaux œuvrant à l'application de la loi! En guise de réponse au diagnostic du Conseil d'Etat notant que «le développement régional passe inéluctablement par une politique efficace de création d'emplois et par une politique d'adaptation constante des structures de production», avouons que c'est un peu décevant.

IL Y EN A POINT COMME NOUS...

En fait, entre la première et la deuxième moutures du projet, tout le volet consacré aux mesures à

prendre en faveur de la création d'emplois a disparu. Sous le prétexte que «les différentes mesures existant actuellement, qu'elles soient ou non du ressort de l'économie privée (office de cautionnement, capital-risque, etc.) (...) sont suffisantes et fonctionnent à la satisfaction générale». En deux ans donc, le Conseil d'Etat vaudois a acquis non seulement la conviction qu'il ne pouvait rien là où les autres cantons interviennent depuis longtemps, mais aussi que le problème de l'emploi n'en est pas un dans les régions visées. Ce, à travers on ne sait trop quelle information.

SACRIFICE DE L'INDUSTRIE

Une fois de plus, face à cette retenue, on ne peut ici s'empêcher de risquer un parallèle avec la politique d'intervention massive que pratique ce même gouvernement vaudois dans le domaine agricole. En 1976, compensation à la création de zones agricoles, il constitue un fonds de 60 millions destiné à l'amélioration des structures des exploitations; dix ans plus tard, le fonds épuisé est alimenté par une deuxième tranche de 60 millions. Tous les crédits mis à disposition sans intérêts, remboursables sur vingt-cinq ans, sont subordonnés à des expertises serrées: c'est que, dans le secteur primaire, l'Etat, que ce soit lui-même directement ou par l'intermédiaire d'un conseil de fondation, n'hésite pas à juger de ce qu'il est judicieux d'entreprendre et de ce qui ne l'est pas.

Cette différence de comportement de l'Etat vis-à-vis de la production agricole ou vis-à-vis de la production industrielle saute encore particulièrement aux yeux dans le projet de loi qui nous occupe: si l'industrie n'y trouve pas grâce, l'agriculture, elle, n'est pas négligée; le texte nous apprend ainsi que la mise en valeur des ressources régionales passe par le soutien à des réalisations collectives comme les laiteries, les abattoirs, les centrales de chauffage à bois, les installations de séchage du tabac et les caves à fromage.

En abandonnant l'aide à la création de postes de travail, le Conseil d'Etat vaudois a peut-être cédé à

la pression des chefs d'entreprises, se croyant sûrement à l'abri, confiants en leur bonne étoile. Ce faisant, il a renoncé à participer au débat le plus important de la fin de ce siècle (quinze ans encore: qu'est-ce, face à la lenteur à l'honneur jusqu'ici?), renoncé à relever le défi de l'innovation industrielle.

Etrange repli, dangereux à nos yeux, au moment où l'on parle de programmes de recherches industrielles, même au niveau international.

Plutôt contradictoire ce canton de Vaud, qui ne cesse pas, à travers ses notables bourgeois, de revendiquer son statut d'Etat souverain et qui, parallèlement, se refuse à intervenir dans un secteur essentiel pour le maintien de son équilibre économique territorial.

Un signe inquiétant de plus de l'effacement du pouvoir politique face à un secteur économique, désormais organisé et orienté totalement en dehors de lui.

EN BREF

Depuis longtemps, les transports en commun de la ville de Berne ne circulent pas pendant le cortège et la manifestation du 1^{er} mai à Berne. Alternative démocratique vient, par un postulat, de demander aux autorités communales de renoncer à ces interruptions de trafic. L'Union syndicale bernoise, de son côté, appelle les travailleurs à confirmer par une présence massive qu'il est nécessaire de laisser la voie libre au cortège en renonçant à faire rouler trams, trolleybus et autocars...

* * *

Nombreux projets de nouveaux journaux en Suisse alémanique. Ringier lance un deuxième journal dominical qui devrait être d'un niveau supérieur au «Sonntags Blick», envisage à longue échéance de relancer un hebdomadaire politique, maintiendra son école de journalistes malgré la création d'un centre plus officiel de formation aux médias. Et pendant ce temps, un éditeur allemand se demande

si le lancement d'un quotidien illustré en Suisse répond à un besoin...

* * *

Deux reporters, le Zurichois Alberto Venzago et l'Allemand Peter-Matthias Gaede (Hambourg), ont produit un reportage sur l'armée suisse, publié dans le numéro d'avril du mensuel allemand *Geo*. Comme le fait remarquer cette revue, les deux ont été déclarés inaptes au service militaire armé, l'Allemand pour «allergies» et le Suisse, incorporé dans les services complémentaires.

* * *

L'existence d'une rue dédiée au premier conseiller fédéral socialiste vient d'être rappelée de manière peu banale. Les bordiers de la Nobsstrasse à Ostermundigen (BE) ont envoyé une pétition aux autorités communales pour demander que leur rue soit transformée en «Wohnstrasse» (rue tranquille).

* * *

On oublie souvent que la religion musulmane est devenue la troisième religion en Suisse. La statistique publiée à Fribourg avec les indications concernant 1983 place aussi les Musulmans au troisième rang, avec 689 fidèles, avant les Orthodoxes, les Témoins de Jehovah et les Israélites. A relever qu'il y avait dans ce canton 2473 personnes sans religion et 1323 qui avaient refusé de donner des précisions sur leurs convictions religieuses.

* * *

On ne sauve pas les «canards malades» en y injectant simplement de l'argent. La chute en France de l'entreprise «Manufrance» en fait une fois de plus la démonstration. Petite illustration de cette mort lente, à travers le catalogue de cette entreprise de vente par correspondance: 1977: 960 pages, plus couverture; automne-hiver 1981-1982: 296 pages, d'un format légèrement supérieur, il est vrai.

* * *

L'Ami du patois (48) annonce que la Banque de l'Etat de Fribourg patronne une publication qui fera état de «gleanures dans la langue des patoisants fribourgeois». La Banque cantonale de Zurich n'est donc plus seule à encourager le dialecte cantonal.